

WOLUWE-SAINT-LAMBERT **BUDGET COMMUNAL 2011**

Pour la quatrième fois consécutive, le **budget ordinaire** est présenté en boni, avec un excédent de + **251.746^E** à l'exercice propre et un résultat général de + 507.486^E, sans augmentation des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier, lesquelles sont respectivement maintenues à 6 % et 2.450 centimes. L'engagement pris par la majorité à l'égard des citoyens de Woluwe-Saint-Lambert lors des élections d'octobre 2006 est donc strictement respecté. Rappelons que les taux de nos additionnels sont inchangés depuis quinze ans et que notre commune figure toujours parmi les trois communes bruxelloises les moins taxées, après Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre. Par ailleurs, les réserves financières du service ordinaire de la commune (fonds de réserve ordinaire) ont été renforcées au cours des deux derniers exercices et seront maintenues pour 2011 au montant de 5.500.000^E.

Le produit estimé de l'additionnel au précompte immobilier, inscrit au montant de 27.873.167, progresse moins que les années précédentes, de + 1,2 % alors que le progression annuelle moyenne était de + 3,8 % au cours des trois exercices antérieurs. En cause, une progression plus faible du Revenu Cadastral Global. Signalons que, dès cette année, les primes à l'acquisition de logements pour les revenus moyens seront remplacées par un système de ristournes accordées pendant sept années sur le précompte immobilier des personnes concernées et inscrites, non en déduction de l'additionnel en recette, mais bien en dépense de remboursement. Le montant en est estimé pour 2011 à 15.000^E (pour une trentaine de demandes), mais devrait évoluer progressivement jusqu'à atteindre 120.000^E en 2017.

La taxe additionnelle à l'IPP, inscrite au montant de 11.988.316^E, se stabilise au niveau de l'an dernier, avec une faible progression de seulement + 93.041^E (+ 0,8 %). Mais c'est sans compter la ré-estimation intervenue à la hausse fin 2010, de + 1.119.299^E qui, normalement, aurait du être perçue en 2011 s'il n'y avait eu une accélération des enrôlements par le SPF Finances (suite au recours de plus en plus important au système *tax-on-web*). De telle sorte qu'on peut considérer que l'additionnel IPP a progressé ces dernières années. Cette progression est en partie due à l'augmentation de la population de Woluwe-Saint-Lambert, qui comptait 51.548 habitants au 1^{er} janvier 2011 (+ 1,5 % par rapport à l'an dernier ou + 727 habitants, dont 36 personnes de nationalité belge, 476 ressortissants d'Etats-membres de l'Union européenne et 251

étrangers hors UE, ce qui signifie que notre population, non seulement augmente, mais s'internationalise aussi de plus en plus).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de maintenir en 2011 les taux et tarifs des taxes et redevances communales (recettes de transfert) au niveau de l'année 2010. Les recettes de dette sont en diminution par rapport à l'an dernier vu que le dividende substantiel de Sibelga de 2010 (1,5m) était unique et exceptionnel. Pour le dividende Dexia, nous avons inscrit le même montant que celui perçu l'an dernier (30.000^E), soit le dividende perçu sur nos actions ordinaires (qui, pour rappel, n'est distribué qu'après versement des dividendes sur les actions privilégiées dans le cadre de l'augmentation de capital décidée en 2009, à laquelle notre commune avait décidé de ne pas participer).

Côté dépenses, on notera que les politiques sociales et de sécurité restent prioritaires pour le Collège et sont dès lors celles qui connaissent les progressions les plus importantes. Il s'agit plus spécifiquement de la subvention au CPAS, inscrite au montant de 8.445.000^E et de la subvention à la zone de Police Montgomery, inscrite au montant de 9.976.950^E.

L'effort de maîtrise des dépenses est poursuivi sans affecter le dynamisme des politiques communales les plus essentielles. Le Collège entend en effet, comme il l'a fait au cours des dernières années, concilier une fiscalité réduite avec le renforcement de la qualité et de l'efficacité des services rendus à la population. Les dépenses de personnel progressent de 1,8 %, intègrent la stabilisation de l'effectif et une indexation pour le dernier trimestre de l'année. La part de ces dépenses pour les enseignants subsidiés est de 13.715.000, soit + 515.000^E par rapport à 2010, et ce par suite de l'augmentation du nombre d'élèves, qui est passé de 2.664 à 2.788 (+ 124 élèves dans les écoles communales). Les dépenses de fonctionnement sont, elles, maîtrisées et ne progressent que de + 0,3 %. Enfin, les dépenses de dette sont en légère diminution.

Le **budget extraordinaire** est proposé aux montants de 18.488.910^E en recettes et de 18.143.010^E en dépenses. Le Collège entend en effet poursuivre ses efforts d'investissements dans l'amélioration et la qualité des nombreuses infrastructures communales éducatives, culturelles et sportives, tout comme de leurs performances énergétiques, de même que dans ses politiques de mobilité et d'embellissement de l'espace public. En 2011, les investissements sont programmés au montant de 17.591.010 et seront financés par des subsides à concurrence de 2.742.470^E, par des

emprunts à concurrence de 13.094.240 et par un prélèvement de 1.754.300^E sur le fonds de réserve extraordinaire. On relèvera un grand nombre d'investissements de nature à générer des économies d'énergie dans les écoles et autres bâtiments communaux, de même que le réaménagement de la Place Saint-Lambert (2,0m), la rénovation de l'Académie de Musique (1,3m dont 0,8m de subsides), divers aménagements au stade communal et au Poséidon, la rénovation complète des châssis (0,35m dont 0,28m de subsides) et des espaces intérieurs du Château Malou (2,0m) et la reconstruction de la crèche de Toutes les Couleurs (2,5m, dont 0,19m de subsides). On mentionnera en particulier que le fonds de réserve extraordinaire sera alimenté par des dotations de 4.152.000, constituées par le produit de ventes immobilières (2,015m), par des charges d'urbanisme (136.800) et par une enveloppe spéciale de 2.000.000 destinée à la revitalisation de l'avenue Georges Henri.

En conclusion, le bilan budgétaire et comptable de la commune reste positif. Les finances communales sont maîtrisées et les équilibres financiers consolidés à moyen terme. Ils le sont en étant combinés avec un effort particulièrement soutenu en faveur des politiques sociales et de sécurité et de l'amélioration qualitative de la grande diversité des services communaux, tout comme de l'espace public et des nombreuses infrastructures, éducatives, culturelles, sportives, mises à la disposition des habitants de Woluwe-Saint-Lambert.